

Zones d'assainissement collectif :

Divers :

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Collecteur intercommunal Fier et Nom
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme
- Réseau E.U. à créer
- Déversoir d'orage
- Réhabilitation du réseau: Priorité 1
- Réhabilitation du réseau: Priorité 2
- Réhabilitation du réseau: Priorité 3
- Zone humide
- Contour du PLU (Zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Périmètre de protection de captage (Pi, immédiat ; PR, rapproché ; PE, éloigné)

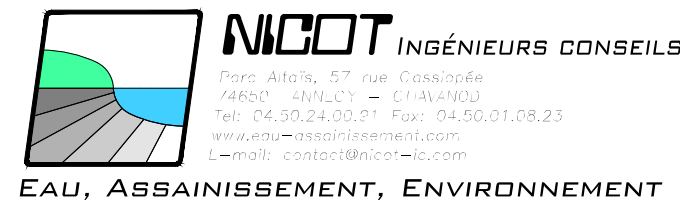
Zones d'assainissement non collectif :

- Fossé
- EP Existant

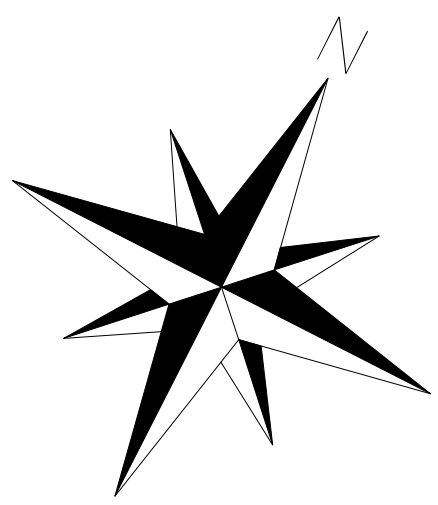
Certifié conforme par le Maire et va pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2017 approuvant le PLU de la commune de Thônes.

Le Maire,
Pierre BIBOLLET

Date: Mars 2017
Echelle: 1/8 000
Fichier: AS_EU_Thones.dwg
Dessin: J. PESENTI



<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

- Vert***: Terrain perméable.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente.
- Vert 2***: Terrain moyennement perméable, dissipation des eaux possible sous conditions
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- Rose***: Terrain perméable en surface.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical non drainé
- Saumon***: Terrain perméable en surface.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées de d'épandage.
- Orange***: Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé
Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
- Rouge***: Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. Infiltration impossible
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé étanche/Rejet dans le milieu hydraulique superficiel

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif du territoire de la commune de Thônes est géré par la communauté de communes du Cœur des Vallées. Les règles techniques d'assainissement non collectif sont définies par la réglementation nationale et locale. Les règles techniques d'assainissement non collectif sont définies par la réglementation nationale et locale. Les règles techniques d'assainissement non collectif sont définies par la réglementation nationale et locale.

Sous bassin versant

IS= 24 / 32 Indice de saturation

Nbre d'ouvrages existants / Nbre d'ouvrages critiques

- Indice saturé
- Indice presque saturé
- Indice non saturé